

60 ans

O
F
I
N
E
-
F
E
D
E
F

Budget 2008 : L'Etat revalorise les traitements

2% ! C'est l'augmentation que le Conseil d'Etat accordera l'année prochaine au personnel de la fonction publique fribourgeoise. Le renchérissement pour l'année en cours se situant en dessous de 1% les salaires se trouveront ainsi revalorisés pour la deuxième année consécutive. Une augmentation en guise de reconnaissance de la qualité des prestations du personnel et de la pertinence de la politique de la FEDE ces dernières années.

Après 2007 une hausse réelle de salaire pour 2008

Lors de sa conférence de presse relative au budget 2008 le Conseil d'Etat a annoncé qu'il accorderait une hausse de salaire de 2 % pour l'année 2008. L'indice du coût de la vie se situait à 0,6 % à la fin du mois d'août. Même s'il risque d'augmenter encore d'ici la fin de l'année, la revalorisation devrait être supérieure à 1 %. Pour mémoire, les salaires ont déjà été revalorisés de 0,5 % l'année dernière. Cette revalorisation profitera à l'ensemble du personnel. Pour calculer l'augmentation de la masse salariale totale il y a encore lieu d'ajouter les augmentations de salaires générées par l'application des mécanismes salariaux qui eux aussi seront appliqués dans leur intégralité.

La conjoncture influence les salaires des employé-e-s

Il est bon de rappeler ici que la mesure prise par le Conseil d'Etat répond à la volonté du législateur de lier en partie la fixation du plafond des échelles de traitement à la situation des finances cantonales. L'introduction de cette disposition dans la LPers a été négociée par la FEDE. Celle-ci demande au Conseil d'Etat d'examiner l'opportunité d'adapter les échelles de traitement en tenant compte de quatre facteurs, soit : l'indice des prix à la consommation, l'évolution des salaires réels, la situation financière de l'Etat et la situation économique et sociale. Le Conseil d'Etat, pour des raisons de temps, n'a pas pu procéder à cette analyse comme il est tenu de le faire en 2006 déjà. Compte tenu de la conjoncture cantonale actuelle et de la situation financière de l'Etat (excellente disons-le), il ne fait aucun doute que cette étude aurait conclu à une nécessité de revaloriser les échelles de traitement. De cette manière, le Conseil d'Etat anticipe une revalorisation des salaires qu'il devra analyser et chiffrer dans les années à venir. Cette revalorisation n'a rien d'un cadeau mais correspond à un droit du personnel qui est ancré dans la loi, soit que les salaires soient adaptés lorsque la conjoncture est bonne et que les finances de l'Etat sont saines.

S'il est vrai que la bonne conjoncture a permis au Conseil d'Etat de prendre une telle mesure, la confiance qui règne actuellement entre les autorités cantonales et la FEDE a également facilité la prise de cette décision. La FEDE continue de privilégier la voie du dialogue et de la collaboration avec le Conseil d'Etat aussi longtemps que cela reste possible. Les résultats obtenus ces dernières années attestent de la pertinence de cette politique.

La Fédération des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg (FEDE) a été créée en 1947 et regroupe quasi tous les syndicats et associations du personnel de l'Etat de Fribourg. Elle est l'interlocutrice du Conseil d'Etat pour ce qui concerne de près ou de loin le personnel, notamment ses conditions de travail et de rémunération.

Et la cinquième semaine de vacances ?

Comme Sainte Anne il est vrai que pour le moment nous ne voyons encore rien venir. Le Conseil d'Etat s'est toutefois engagé à fournir un planning de négociation pour le mois d'octobre. La revalorisation des échelles de traitement ne devrait cependant pas prêterit les négociations concernant la baisse du temps de travail. Il ne faut pas perdre de vue que les employé-e-s de l'Etat de Fribourg travaillent 42 heures par semaine et bénéficient de quatre semaines de vacances de base. Accorder une semaine de vacances supplémentaire pour les employé-e-s et une décharge pour les enseignant-e-s revient à faire disparaître le Canton de Fribourg de la liste des cantons les plus exigeants pour le faire glisser dans la moyenne suisse.

Des diminutions de temps de travail annoncées dans d'autres cantons

Le canton de Fribourg n'est pas le seul à se rendre compte que le temps de travail doit être réduit pour les raisons que nous avons développés dans les numéros précédents consacrés à cette revendication. Les cantons de Zürich, Berne et Bâle vont également octroyer une semaine supplémentaire de vacances à leur personnel. La FEDE attend donc avec impatience l'ouverture des négociations avec le Conseil d'Etat. Elle espère être en mesure de transmettre des bonnes nouvelles au personnel pour 2008 déjà.

Si la FEDE se réjouit de l'effort fait par le conseil d'Etat pour récompenser la bonne volonté de ses employé-e-s, elle n'oublie pas cependant que ce geste constitue une juste reconnaissance de la qualité du travail et des prestations fournies par les collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale et des institutions subventionnées.

La FEDE ne doute pas que le Conseil d'Etat et les député-e-s du Grand Conseil en sont également très conscients.

Pour la FEDE

***Le président
Bernard Fragnière***